

Adresse des citoyens Lischenaux, orphelins qui demandent un secours, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens Lischenaux, orphelins qui demandent un secours, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 66;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13486_t1_0066_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

présentans, vos glorieux travaux, et qu'instruit par vous, le monde, naguères les domaines de l'erreur et de la tyrannie, retourne enfin à la liberté et à la vérité (1).

[Troyes, 7 prair. II] (2).

« Représentans du peuple français,

Ce n'était point assez de proclamer la République française et de commander à la victoire sur nos frontières. Nos plus grands ennemis étaient au milieu de nous. Ils fondaient leurs espérances sur leurs crimes et nos vices. Vous avez dévoilé leurs crimes, ils sont punis, et le sublime décret que vous avez rendu le 18 floréal, en donnant un but à la vertu, un frein aux passions criminelles, renversé pour jamais les projets parricides des traîtres et des conspirateurs. Non, ils ne les étoufferont point en nous, ces sentimens généreux de la nature qui font le lien et le bonheur de la société; que l'homme juste se console, que le méchant soit glacé d'effroi; vainement il a prétendu étouffer le cri de sa conscience, et mentir à lui-même. Il existe un Être Suprême rémunérateur et vengeur; le peuple français reconnaît son existence et l'immortalité de l'âme.

Telle est la solennelle déclaration que la commune de Troyes a reçu avec enthousiasme et qu'elle a, à l'instant, fait inscrire sur le frontispice des temples. Nous la célébrerons avec vous cette fête à l'Être Suprême que vous avez ordonnée. Nous la célébrerons pour montrer aux prêtres de l'erreur et du mensonge, que leur règne est passé. Nous la célébrerons pour rendre hommage au premier des êtres qui ne sera plus défiguré par les monstruosité de la superstition.

Ainsi le 20 prairial présentera le spectacle d'un grand peuple uni à ses représentans pour rendre grâce à l'Être Suprême de nos victoires et de la punition des traîtres; à la nature de ses bienfaits et des productions qu'elle nous promet avec tant d'abondance, comme pour marquer aux hommes qu'elle protège d'une manière particulière ceux qui reviennent à elle et à la vertu.

O nature féconde! O toi premier des êtres, comble de tes bienfaits le peuple français, donne à ses représentans cet esprit de force et de sagesse qui les a fait triompher jusqu'ici de tous les obstacles: nous reconnaissons ton existence et ta main protectrice.

En vain les conspirateurs réunis aux tyrans ont semblé méconnaître ta puissance et braver ta foudre vengeresse; nous avons arraché le voile aux hypocrites, le sceptre aux tyrans. Tes foudres te demeurent pour frapper les méchants.

Continuez, o nos dignes représentans, vos glorieux travaux, et qu'instruits par vous, le monde, naguères le domaine de la tyrannie, retourne enfin à la liberté et à la vérité. S. et F. ».

TEZENAS DE LA PORTE, DEAN, VILLIERS, REAUX,
HÉRARD DRET, LAURENT, MIGNOT, VAILLIOT,
[et 9 signatures illisibles].

P.S. — La 5^e section de la liberté de cette commune adhère avec enthousiasme au décret du 18 floréal et à la présente adresse.

(1) P.V., XXXVIII, 151. B⁴, 10 prair. (1^{er} suppl¹); J. Sablier, n° 1344.

(2) C 305, pl. 1144, p. 12.

53

La citoyenne Michel, femme Rousseau, demande un sursis au jugement de 32 pères de famille, qui doit avoir lieu aujourd'hui 7 prairial, sans que les pièces ou les témoins qui peuvent attester leur innocence soient arrivés.

Renvoi au Comité de sûreté générale (1).

54

Deux orphelins qui ont perdu leur père à la Vendée, viennent réclamer des secours de la Convention (2).

Les citoyens Lischenau sont admis à la barre.

L'un d'eux porte la parole: Citoyens représentans, vous voyez devant vous deux orphelins qui ont perdu leur père dans la Vendée. Si nous avons à regretter un appui, nous sommes glorieux de sa mort, puisqu'il a répandu son sang pour consolider notre liberté.

Sortant d'un hôpital, il conduisait 4 volontaires à leur corps, lorsqu'assailli par une troupe de brigands, et ne pouvant échapper à leur fureur, ils voulurent le forcer à crier *vive le roi!* en lui promettant à ce prix la liberté et la restitution de ce qui lui avait été enlevé. Notre père, brûlant d'amour pour la République et de haine pour les rois, n'a répondu que par ces mots: *Vive la nation! vive la République! périssent les tyrans!* Aussitôt les baïonnettes des assassins lui ont percé le flanc, et il est tombé mort aux pieds du plus jeune de ses enfants, qui n'a lui-même échappé à leur fureur qu'à la faveur de son âge.

Animés du désir de venger la mort de notre père, nous combattons dans la Vendée, lorsqu'un décret qui appelle tous les ouvriers propres à la fabrication des armes dans les différents ateliers de la République nous a obligés de venir dans nos foyers.

Si nous ne pouvons continuer de battre les esclaves des despotes, nous aurons au moins la satisfaction de forger les baïonnettes qui doivent les exterminer.

Nous avons perdu notre père, mais la patrie sera pour nous une seconde mère; comme lui nous serons toujours prêts à verser notre sang pour elle, (*On applaudit*). (3).

Renvoi au Comité des secours publics pour en faire un rapport demain.

55

Un citoyen demande la restitution d'un cheval.

Renvoyé au Comité de salut public (4).

(1) P.V., XXXVIII, 152.

(2) P.V., XXXVIII, 152. J. Sablier, n° 1344; J. Mont., n° 33.

(3) Mon., XX, 592; Débats, n° 615, p. 111.

(4) P.V., XXXVIII, 152.